

## Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Signature d'une convention avec la CAF - Encaissement des subventions de la CAF et du FASILD

**M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :** Les Maisons de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Planoise conduisent des actions d'accompagnement à la scolarité pour les enfants des classes primaires et secondaires.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et suivent les orientations et principes de la Charte de l'Accompagnement à la Scolarité. Elles ont lieu généralement le soir à partir de 17 h mais aussi le mercredi matin dans certains cas.

Elles nécessitent une mobilisation importante de tous les acteurs institutionnels ainsi que celle des parents qui est systématiquement recherchée.

Au-delà de l'accompagnement dans l'acquisition des savoirs de base, chaque Maison de Quartier développe des actions spécifiques visant à promouvoir des pratiques citoyennes, culturelles, organisationnelles ou ludiques concourant au développement de la personnalité de l'enfant.

Ces activités sont assurées par des vacataires, généralement étudiants, embauchés par les Maisons de Quartier (à noter que des actions de formations sont mises en place à destination de ces agents afin de garantir la meilleure qualité de services).

Actuellement, 114 enfants sont inscrits à Montrapon / Fontaine Ecu (répartis sur les sites de Montrapon et Fontaine Ecu), 85 à la Grette / Butte et 36 à Planoise.

### BUDGET PREVISIONNEL

#### Maisons de quartier Montrapon/Fontaine Ecu - Planoise - Grette / Butte

Charges	Prévision en euros	Produits	Prévision en euros
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Participation familles</b>	3 691 €
Achats	2 556 €		
Prestations de services	2 158 €	<b>Ville de Besançon</b>	52 878 €
Matières et fournitures	2 945 €		
		<b>Subventions</b>	
<b>Services extérieurs</b>		<b>FASILD</b>	16 321 €
Locations	300 €	<b>CAF</b>	33 483 €
Entretien			
Assurances			
<b>Autres services extérieurs</b>			
Déplacements, missions	300 €		
<b>Charges de personnel</b>			
Salaires et charges	95 137 €		
Coût de formation	2 377 €		
<b>Frais généraux</b>	600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>106 373 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>106 373 €</b>

La Caisse d'Allocations Familiales et le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) apportent leur soutien à ces actions et s'engagent à participer à leur financement par des subventions.

Pour l'année scolaire 2006/2007, la CAF s'engage par convention à participer pour un montant de 33 483 € réparti de la façon suivante :

- 12 243 € pour la Maison de Quartier de la Grette/Butte,
- 13 992 € pour la Maison de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu
- 7 248 € pour la Maison de Quartier de Planoise.

Le FASILD s'engage par une subvention pour un montant de 16 321 € répartie de la façon suivante :

- 5 935 € pour la Maison de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu
- 5 193 € pour la Maison de Quartier Grette/Butte
- 5 193 € pour la Maison de Quartier Planoise.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec la CAF, à encaisser les subventions de la CAF et du FASILD et les inscrire en recettes :

- 19 927 € au chapitre 74.422.7478.47032
- 17 436 € au chapitre 74.422.7478.47033
- 12 441 € au chapitre 74.422.7478.47034.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 6 décembre 2006.*